



Photo facebook



**Thierry Rajoelina: condamné à seulement trois mois de prison avec sursis alors qu'il a causé la mort de trois personnes en ayant conduit en état d'ébriété, le 21 Mai 2017 à Ankoronjy vers Alarobia. A-t-il vraiment la conscience tranquille?**

[www.madagascarpress.com](http://www.madagascarpress.com)

**Thierry Rajoelina**, qui n'a rien à voir -de près ou même de loin- avec la famille du président de la dernière transition à Madagascar. «*Ny anarana tanim-boanjo*» (les noms, c'est comme un champ de cacahuètes) dit si bien un proverbe malgache. Mais comment se fait-il qu'après avoir tué trois personnes, et conduisant en état d'ébriété avéré, ce Thierry Rajoelina n'a écopé de que trois mois de prison AVEC SURSIS?



Le ministre public fait appel



**Alarobia – Une Mini cooper tue deux personnes**

Un accident mortel a eu lieu sur la route à Alarobia près du stade. Hier (Ndlr: 21 mai 2017), vers 18 heures, deux filles et une mère de famille portant un bébé, ont été percutées par une voiture Mini Cooper avec trois personnes à bord. Selon les dires des témoins, le choc a été d'une rare violence, puisque le véhicule a heurté un poteau électrique à toute vitesse.

La voiture venait d'Ankorondrano, en direction d'Alarobia, alors que les piétons marchaient dans en sens inverse. «*La Mini Cooper a eu un problème de freinage et cherchait un rempart pour s'arrêter*», raconte un témoin oculaire de l'accident. L'on sait que cette route est assez étroite. Situation qui a occasionné la collision, selon toujours les propos des témoins.

Bilan, deux jeunes passantes âgées de 20 et de 25 ans, ont été tuées sur le coup, de source auprès de la brigade des accidents de la police. Une femme avec son petit bébé sont aussi gravement blessés, et suivent des soins intensifs au centre hospitalier Joseph Ravoahangy Andrianavalona (HJRA). Le chauffeur a été gardé au commissariat central de Tsaralalàna.

De son côté, la famille de l'une des victimes voulait se faire justice contre le conducteur de la «*Mini Cooper*», selon les explications reçues. De source policière, les proches de l'autre victime, avaient tenté de se venger de manière violente.

Les éléments des forces de l'ordre, venant de l'UIR et le CIRGN d'Ankadilalana ont réussi à s'interposer au moyen de leurs armes habituelles, des bombes lacrymogènes. Le calme est

revenu sur la route après leur intervention. Tout risque de reprise de violence a été écarté.

## **Lantonirina Fredo – "L'Express de Madagascar", 22 Mai 2017**

\*\*\*\*\*

À Mada [www.mavv.mg](http://www.mavv.mg)

**Accident mortel à Alarobia : Trois mois d'emprisonnement pour le conducteur**

(09/06/2017) - La justice a décidé d'infliger trois mois d'emprisonnement ferme pour le conducteur du Mini-Cooper qui a foudroyé à mort des piétons le dimanche 22 Mai dernier.



La décision de la justice a fait grimacer plus d'un et certaines indiscretions qualifient la peine d'être trop légère pour une infraction aussi lourde.

En état d'ébriété durant cet accident, le conducteur du véhicule aurait pu subir des sanctions plus graves mais selon les informations, les plaintes déposées à son encontre avait été déjà retirées par les familles des défunts après le drame. Entre autres, aucun témoin ne se serait présenté pour défendre la cause des victimes.

Midi Madagascar  
Minouhka

\*\*\*\*\*



## **Accident mortel à Alarobia: L'accusé a eu trois mois d'emprisonnement avec sursis**

L'accident mortel sur la route à Alarobia près du stade a eu lieu le 21 mai dernier. Deux filles et une mère de famille portant un bébé ont été percutées par une voiture Mini Cooper avec trois personnes à bord. La voiture venait d'Ankorondrano, en direction d'Alarobia, alors que les piétons marchaient en sens inverse. Les jeunes passantes ont été tuées sur le coup et la femme avec son petit bébé ont été gravement blessés, et suivent des soins intensifs au centre hospitalier Joseph Ravoahangy Andrianavalona (HJRA). Le chauffeur a été mis sous les verrous au commissariat central de Tsaralalàna après l'accident. D'après le jugement du tribunal, l'accusé a eu trois mois d'emprisonnement en sursis. Une décision qui est vraiment injuste. Cet homme mérite des années d'emprisonnement car il a causé le décès de deux personnes. D'après les informations, cet individu connaît quelqu'un qui travaille au niveau du ministère de la Justice. Et il se montre arrogant et menace même les personnes qu'ils croisent sur la route. C'est la réalité à Madagascar. Les personnes qui sont proches des autorités sont relâchées librement. Une situation déplorable.

**Nandrianina – "La Gazette de la Grande île", 10 juin 2017**

\*\*\*\*\*



### **Accident à Alarobia: le ministère public fait appel**

Le verdict du Tribunal, qui a décidé la semaine dernière de condamner le conducteur de la Mini-Cooper à une peine d'emprisonnement de 3 mois avec sursis, ne cesse d'alimenter les conversations. Un véritable tollé qui a été observé aussi bien au niveau du simple citoyen qu'à celui de la Justice même.

Pour l'ensemble de l'opinion, il s'agit d'un verdict clément, qui n'a rien d'être exemplaire. Face donc à cette situation jugée inadmissible, le ministère public a réagi et a donc fait appel. Même réaction vigoureuse du côté du Syndicat des magistrats de Madagascar (Smm), qui déclare être indigné, selon l'un de ses membres ayant requis l'anonymat. Pourquoi inadmissible?

**Le cas du chauffeur en cause (Ndlr de madagate: Thierry Rajoelina donc) a été trop flagrant: non seulement, il a provoqué la mort de trois personnes. Mais il a surtout conduit en état d'ébriété, une circonstance aggravante**

. Pour le ministère public, il y a lieu donc de s'insurger, d'où sa décision de faire appel.



**Hiary Rapanoelina n'a tué personne mais a écopé d'un an de prison ferme pour "diffamation"**

**Comparé au cas de cette enseignante ( Mme Mbolatiana ICI ) de l'école «La Croyance» qui a écopé 8 mois avec sursis alors qu'elle n'a fait que gifler une élève, sans aucunement causer son décès, ou encore celui de l'internaute Hiary Rapanoelina condamné à un an de réclusion ferme pour uniquement des poursuites pour diffamation, mais non d'homicide , celui du chauffeur de la Mini-Cooper mériterait vraiment une peine adéquate**

A la suite de cette décision du ministère public donc, il sera sûr que cette affaire va bientôt connaître un rebondissement juste à un moment où le concerné s'estime être quitte envers ses victimes tuées ou encore envers la Justice malagasy. Il faut rappeler qu'il a été jugé au cours de la semaine dernière. C'était avec de désagréable surprise que des riverains l'ont vu arpenter les rues aux 67ha, avec une assurance non feinte.

**Franck Roland – "La Vérité", 10 juin 2017**